

Informations municipales MALBOSQ

Malbosquet 1985



N°104 - OCTOBRE 2012



Automne en Cévennes Foire de Malbosc Dimanche 21 octobre 2012

Le 21 Octobre, dès le matin sur un air d'automne en Cévennes, venez déguster et partager le savoir des artisans et producteurs.

Une foire d'autrefois à vivre aujourd'hui.

Toute la journée, venez découvrir l'exposition
"L'olivier, arbre éternel"

SOMMAIRE du N° 104

Le mot du Maire (p 3 & 4)

Comptes-rendus des Conseils Municipaux :

- Conseil du 4 juin (p 5)
- Conseil du 9 juillet (p 6 à 9)

Compte-rendu

- Voyage du CCAS (p 12 & 13)

Natura 2000 - SIDET

- Une nouvelle animatrice (p 10)

STOP AMBROISIE

- C'est un travail collectif (p 11)

L'actu en images (p 13 & 14)

Sur Internet :

<http://www.malbosc.net>

Pour recevoir des informations par courriel écrire à info@malbosc.net

Mairie de MALBOSC

Tel : 04 75 36 90 40

FAX : 04 75 93 29 51

mairie.malbosc@wanadoo.fr

Ouverture au public :

Lundi :

9 h - 12 h & 14 h - 17 h

Jeudi : 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 12 h

ETAT CIVIL - Année 2011-2012

Décès

-15 février 2012

Madame Andrée BOCCA domiciliée à Mourèdes, Malbosc.

-1 mai 2012

Ginette MARCHAL Domiciliée à Malbosc,

-18 septembre 2012,

Mme PIERREDON GARIDEL Juliette à Bessèges

Mariage

- le 13 octobre 2012

de Mme Elisabeth SAUQUE et de Mr Philippe SUZANNE

Le mot du maire

Nous avons un peu de retard pour la publication du bulletin municipal mais on peut considérer cela comme plutôt un décalage. L'important reste l'information la communication et il y a matière en cette fin d'année 2012.

Le sujet qui mobilise beaucoup de notre temps et de notre énergie et qui suscite ça et là des doutes, des questionnements, voire des suspicions, est bien sûr l'assainissement collectif du bourg et du hameau du Mas.

Il est évident qu'une telle opération pour une commune comme Malbosc est lourde en matière d'ingénierie, de travaux, et de financement, d'où l'impérieuse nécessité de donner des explications sur l'ensemble du projet.

Tout d'abord où en sommes-nous, en ce mois de octobre ? Quel agenda possible jusqu'à l'achèvement des travaux ? Difficile de le dire dès maintenant, avec précision mais si rien ne vient perturber fortement le calendrier on peut décemment espérer utiliser l'assainissement collectif dans le deuxième semestre 2013.

Le terrain pour la station d'épuration est acquis, l'entreprise qui posera les réseaux est choisie, et les plans des réseaux et de la STEP sont faits. Les financements sont aussi assurés. La station d'épuration (140 EH coût estimé 167 000 € et financée à 66%) sera installée sous le Mas sur une parcelle de Madame et Monsieur COUVE d'environ 1700 m² plus une partie d'une parcelle de Madame MAIO d'environ 1000 m².

La filière choisie est une station d'épuration des eaux usées à lits plantés de roseaux. Elle correspond parfaitement aux normes environnementales actuelles, nécessite très peu d'énergie, très peu d'entretien. Elle ne produit aucune nuisances sonore, olfactive ou visuelle.

Les rejets en milieu naturel sont filtrés à plus de 90%. La station d'épuration fait l'objet d'un appel d'offre spécial et ne pourra être réalisée que par une entreprise certifiée pour ce genre de réalisation.

Les réseaux sont attribués à l'entreprise BOYER de Saint Paul Le Jeune, elle a été la moins disante de l'appel d'offre (montant des travaux estimé 303 000 € l'entreprise propose 258 000 €).

Il y a deux sortes de réseau. Le réseau de collecte le plus cher, financé à 50% par la DETR (Etat) et le réseau de transfert financé à 66% par le Département et l'agence de l'eau.

La pose du réseau de collecte sera certainement délicate à réaliser. Elle se fera bien sûr avec les propriétaires des maisons à raccorder qui pourront indiquer à l'entreprise où se trouve le réseau du bâtiment ou bien où il pourrait être.

Le coût estimé de la station d'épuration plus le prix de l'entreprise pour les

Le mot du maire

réseaux, donnent une opération dont le financement est de l'ordre de 425 000 €.

Comment allons nous financer cette opération et qui va payer? Tout d'abord le conseil municipal se prononcera très rapidement sur deux délibérations importantes à ce sujet : le règlement sur l'assainissement collectif, la création d'un budget annexe assainissement.

Le règlement sera proposé aux usagers lors d'une réunion publique avec les Elus, le cabinet AMEVIA et l'entreprise BOYER. Le dit règlement fixe les conditions d'utilisation du "tout à l'égout" et l'accès mais aussi le prix du mètre cube assaini et l'abonnement.

C'est le budget assainissement qui prendra en charge les dépenses et les recettes de l'opération et lui seul.

En recette il y aura : les subventions, la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), l'emprunt, le retour TVA, la participation du budget général pour assurer, si nécessaire, l'équilibre.

En dépense il y aura : les travaux, les frais d'ingénierie, l'entretien, l'achat des terrains. Et puisqu'il y aura un emprunt il y aura aussi des intérêts et du capital à payer.

Quelles ressources vont alimenter les recettes du budget assainissement?

Pour les usagers de l'assainissement il y aura une facture semestrielle d'eau plus une facture d'assainissement.

Voici un exemple possible de facture pour les seuls usagers : abonnement eau 45 €, consommation d'eau 45 m³ (soit 45x1,20 = 54 €) total facture eau 99 €.

Pour l'assainissement : Partie fixe (pas votée pour l'instant) elle pourrait être comprise entre 40 et 60 €, plus la consommation d'eau potable au prix du mètre cube assaini donc 45m³ (pas voté encore) mais le minimum indiqué par l'agence de l'eau est de 1,20 €.

Il faut rajouter le montant de la PFAC répartie sur 4 à 6 semestres selon décision du conseil.

Voilà le financement des recettes du budget assainissement. On peut ajouter que depuis la fin de "CAP Territoire", une dotation de 16 000€ est allouée à la commune par le Département et elle n'est pas "affectée" Une partie de cette dotation pourra participer à l'équilibre du budget.

A noter que le code de la Santé Publique stipule que le raccordement est obligatoire dans la zone proche du réseau public.

J'ai essayé d'être le plus précis possible sur un sujet assez étendu et somme toute complexe dans la conception et la réalisation. Cependant si vous avez encore des doutes, des zones d'ombre je suis à votre disposition.

Bien à vous

Le Maire, Michel PIALET

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Robert CHAMBOREDON, Huguette MARZEAU, Paul KELLER, Régis HUREZ.

Absents représentés :

Absents : Jean-Emmanuel BEURAIN, Pierre CHAZERANS, Catherine FISSEUX, Magali DUBOIS.

Secrétaire de séance : Yves LEMAL

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

Calendrier prévisionnel

Élection : les 10 & 17 juin

Fête de la Musique : le vendredi 22 juin

Voyage du CCAS : le 27 juin, direction GORDES

Marchés d'été : les dimanches de l'été du 1/07 au 2/09 inclus sur la place de Malbosc de 8 h 30 à 13 heures

Vide grenier : dimanche 22 juillet de 9 h à 17 heures

Foire d'automne : 3^{ème} dimanche d'octobre (le 21/10), le thème de l'exposition : « Autour de l'olivier »

Election Législatives des 10 juin & 17 juin 2012 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil les modalités de déroulement de ces journées de scrutin.

L'ensemble des conseillers présents tiendront le bureau de vote de 8 H à 18 H précises.

Président du bureau : Michel PIALET

De 8 h à 10 h Michel PIALET & Paul KELLER

De 10 h à 13 h Robert CHAMBOREDON & Régis HUREZ

De 13 h à 16 h Evelyne AGNIEL & Huguette MARZEAU

De 16 h à 18 h Michel PIALET & Yves LEMAL

Délibération 2012-019 : Suppression d'emplois à l'ONF

Après en avoir délibéré, le conseil de la commune de Malbosc demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Le conseil de la commune de Malbosc apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2012 - 020 : Convention maintenance de l'éclairage public SDE 07

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle convention prévoit, compte tenu de la gestion du SDE 07, une diminution de 36.15 % de la redevance de maintenance de l'éclairage public qui sera pour 2012 de 803 € au lieu de 1 258 €

Après avoir pris connaissance des informations, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2012 - 021 : Candidature d'appel d'offre d'éclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'intention de candidature d'appel d'offre à projet d'éclairage public.

Ayant pris connaissance du dossier et après avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire :

- à la candidature à appel à projet

- à demander au SDE 07 de procéder à l'étude
- à faire les demandes de subventions à l'ADEME et au SDE 07

- à signer tous documents concernant ce dossier.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2012-022: Maîtrise d'œuvre AEP – Acte d'engagement et Convention Subventions AEP CG07

Suite aux recommandations de mise en conformité, contenues dans la phase 3 du diagnostic AEP et l'appel d'offre à maîtrise d'œuvre pour l'amélioration des captages, le Cabinet AMEVIA a été retenu.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer les Actes d'Engagement de Maîtrise d'œuvre par le Cabinet AMEVIA.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire :

- à signer l'acte d'engagement,

- le lancement de l'appel d'offre pour les travaux,

- à signer tout document concernant les travaux à venir,

- à signer avec le département la convention de subventionnement de ces travaux.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2012 - 023 : Travaux patrimoniaux ONF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, dans le cadre de la délégation de maîtrise d'œuvre à l'Office National de Forêts, la proposition de travaux pour 2012.

Création du périmètre de la forêt communale de Gournier pour un montant de 2 659.47 € TTC.

Réparation des dégâts d'orage de 2011 pour un montant de 2 163 € TTC.

Ayant pris connaissance du dossier et après avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à autoriser l'ONF à la réalisation des travaux.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Projets en cours :

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'état d'avancement des projets en cours

Assainissement : le projet est maintenant arrêté, les promesses de vente signées, les financements sont acquis pour la STEP et le réseau de transfert. En l'état le réseau de collecte n'est pas subventionné. Nous avons renouvelé notre demande de DETR (État) et avons un rendez-vous en sous-préfecture le 7/06 pour défendre notre dossier. Si la DETR pour le réseau de collecte est possible sur reliquat 2012, l'appel d'offre devrait être lancé en juillet pour un choix des entreprises en début septembre et une réalisation au 4^{ème} trimestre.

Routes et chemins : suite au diagnostic effectué en 2011 et vérifications de l'état actuel des ouvrages, les travaux devraient démarrer en octobre après consultation des entreprises.

Camping : Le camping devrait fonctionner normalement, quelques travaux en charge du propriétaire sont en cours, le Restaurant est ouvert en fin de semaine et en Juillet/Aout tous les soirs et le WE . La fête de la Musique aura lieu sur la terrasse de GOURNIER.

Point Multiservices : Nous avons un rendez-vous à l'Agence ProVans le 11 juin pour voir les conditions d'achat en parallèle du lancement d'une étude de faisabilité et de financement FISAC.

Questions diverses : Compte rendu d'Evelyne AGNIEL des réunions concernant la création d'une association de gestion des forêts communales.

FIN DES TRAVAUX : 22 heures 30

LUNDI
9 juillet 2012

Conseil Municipal

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Robert CHAMBOREDON, Huguette MARZEAU, Magali DUBOIS.
Absents représentés : Régis HUREZ (procuration à Michel PIALET), Paul KELLER (Procuration à Magali DUBOIS)
Absents : Jean-Emmanuel BEAURAIN, Pierre CHAZERANS, Catherine FISSEUX.

Secrétaire de séance : Sylvia BROCHIER

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

Décision Modificative 2012 – 001 : M49 EAU 2012-001

M. PIALET - Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num / Chap. Glob.	Libellé		
021-00 (040)	Virement de la section fonct°.	-18 009.00	0.00
023 (042)	Virement à la section d'investis.	0.00	-18 009.00
1391-00	Subventions d'équipement	0.00	19 140.00
2803-00	Frais d'études, de recherche et de	413.00	0.00
2813-00	Constructions	5 758.00	0.00
28156-00	Matériel spécifique d'exploitation	30 942.00	0.00
2818-00	Autres immobilisations corporelles	36.00	0.00
6811 (042)	Dot aux amort.	0.00	37 149.00
777 (042)	Quote-part subv. investis	19 140.00	0.00
TOTAL		38 280.00	38 280.00

M. PIALET - Maire invite Le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Décision Modificative 2012 - 002: M14 Budget Général 2012-002

Michel PIALET, Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num / Chap. Glob.	Libellé		
023 (042)	Virement à sect° investissement	0.00	- 140.00
6533	Cot. de retraite des maires,cons.	0.00	140.00
TOTAL		0.00	0.00

Michel PIALET, Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Décision Modificative 2012 – 003 : M49 EAU 2012-003

M. PIALET - Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num / Chap. Glob.	Libellé		
023 (042)	Virement à sect° investissement	0.00	- 140.00
6533	Cot. de retraite des maires,cons.	0.00	140.00
TOTAL		0.00	0.00

M. PIALET - Maire invite Le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Assainissement collectif Information au Conseil :

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier reçu non timbré ce matin, adressé au Maire et au conseil.

Ce courrier « concerne projet d'assainissement et divers » comme le dit la première ligne de la lettre, il émane de : Legret Isabelle, Poncelet Philippe, Lefebvre Chantal, Ramaugé Jacky, Gontier Claudette, Roche Christian & Danielle, Tébar Sébastien, Gonthier Monique comme l'indique la liste en guise de signature.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de 4 pages.

- Extraits -

Les signataires, « *sans contester le projet envisagé* » s'inquiètent du financement, conteste le choix du Village et du Mas comme premier chantier allant même jusqu'à écrire : « ... *En fait l'assainissement projeté est un assainissement d'individus agissant collectivement...* ».

En fait l'inquiétude des signataires porte sur le coût réel des travaux et sur l'assurance des financements confondant étude, appel d'offre et lancement des travaux « *Pourquoi s'engager actuellement dans des travaux sans avoir au préalable la certitude d'une part des coûts et d'autre part la garantie des éventuelles subventions* ».

Et de poursuivre « *qui supportera le coût de l'assainissement projeté ... et avec quelle garantie de récupération sur les propriétaires concernés ?* », et avec ma même suspicion à propos des factures d'eau « ... *non seulement restaient impayées mais pourraient ne pas faire l'objet de recouvrement. (...) Nous aimerions connaître les intentions de la commune à cet égard (...) la somme totale et le nombre d'habitations concernées* ».

Tout en précisant « *notre démarche dénuée de toute considération quelconque autre que le bien-être notamment financier de la commune* », le courrier se termine « *si la commune devait poursuivre dans ses intentions actuelles sans tenir compte de nos remarques (...) nous envisageons d'agir comme de droit tant à l'encontre de la commune qu'à l'égard de chacun des membres du conseil ...* »

Monsieur le Maire précise quelques points :

Une réponse circonstanciée sera faite lorsqu'un certain nombre de points seront décantés (voir les délibérations qui suivent),

L'assainissement collectif faisait partie du programme électoral validé par le vote des électeurs de 2008 qui ont élu le conseil.

Refuser aujourd'hui le projet au titre que l'on n'est pas concerné relève d'une démarche individualiste, démarche qui aurait interdit par le passé et qui interdira dans l'avenir les adductions d'eau, l'assainissement des autres hameaux, la revalorisation des chemins, des améliorations de captages ou de carrefour sous prétexte qu'à un moment donné cela ne nous concerne pas.

Refuser aujourd'hui l'impôt ou la mutualisation des charges est contraire à la « vie ensemble » et en société.

Qu'en l'occurrence, dans ce cas précis (assainissement) les infrastructures sont collectives et les branchements (obligatoires) à la charge des propriétaires.

Qu'enfin, il n'est pas question pour l'équipe actuelle, ni de ruiner la commune, ni de l'endetter au-delà de ses capacités de financement, ni de valider un projet en l'absence d'aide solidaire de l'État, du département et de la participation des propriétaires concernés.

La réunion publique aura lieu quand le projet sera mature, les coûts fixés et les financements assurés et de toutes les façons avant le lancement effectif des travaux ! (en septembre).

Yves Lemal précise que les éléments techniques et financiers contenus dans la lettre ont été communiqués au premier signataire du courrier lors d'une visite en mairie, qu'il avait été précisé qu'on en était à l'avant projet et que l'équipe municipale se réservait le droit d'abandonner le projet si les financements faisaient défaut.

La bonne foi, la longueur et la cordialité de l'échange ne laissent pas supposer la suspicion contenue dans le courrier ni l'expression des menaces contenues dans la conclusion de la lettre.

Le conseil considérant que tout a été dit, Monsieur le Maire propose de poursuivre le sujet en examinant les délibérations nécessaires à la poursuite du projet.

LUNDI
9 juillet 2012

Conseil Municipal

Délibération 2012 - 024 : Assainissement collectif

Subventions Département et Agence de l'Eau

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Projet d'assainissement collectif pour le village et le hameau du Mas en l'état (coût prévisionnel HT de 470 500 €).

Cette opération d'assainissement collectif peut bénéficier d'une subvention du département et de l'Agence de l'Eau.

- Station d'épuration estimée à 141 000 €HT

Département : aide prévisionnelle au taux de 36% soit 50 760 € de subvention

Agence de l'Eau : aide prévisionnelle au taux de 30%, soit 42 300 €

Soit un total d'aides envisageables de 93 060 € (soit 66%)

- Réseau de transfert estimé à 93 500 €HT

Département : aide prévisionnelle au taux de 36%, soit 33 660 € de subvention

Agence de l'Eau : aide prévisionnelle au taux de 30%, soit 28 050 €

Soit un total d'aides envisageables de 61 710 € (soit 66%)

- Réseau de collecte estimé à 236 000 €HT ne peut pas bénéficier d'aide du Département ni de l'Agence de l'Eau.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire de solliciter l'attribution des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département.

- autorise le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la verser à la Commune.

- autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics.

- autorise Mme le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2012 - 025 : Assainissement collectif

Demande de subvention DETR Réseau de collecte

Monsieur le Maire rappelle que le Réseau de collecte estimé à 236 000 € HT ne peut pas bénéficier d'aide du Département et de l'Agence de l'Eau.

Il convient de solliciter la DETR sur cette partie du projet, sur le reliquat DETR 2012.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire :

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR pour la partie réseau.

- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics.

- d'autoriser Mme le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2012 – 026 : Création d'un poste Adjoint Administratif de 2ème classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour correspondre aux textes en vigueur, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 20 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1 - d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire

2 - de créer à compter du 1^{er} août 2012 un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, échelle 3 de rémunération, de 20 heures hebdomadaires,

3 - l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

4 - de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

5 - les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune,

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2012 – 027 : Point Multi Services Lancement du Projet

Monsieur le Maire souhaite que l'on puisse, concomitamment à la signature de la promesse de vente de faire avancer le projet : Signature d'une convention d'accompagnement avec le CAUE de l'Ardèche, Réalisation de l'étude économique, Demande de financement FISAC et au département

Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire :

à lancer un appel d'offre pour la réalisation de l'étude économique,

à signer la convention avec le CAUE-07 entraînant une dépense de 2000€ (dont 50% à la signature) pour une contribution volontaire et forfaitaire de la commune,

à solliciter le financement du FISAC, à rechercher toutes subventions possibles (département, région, Communauté de communes, PNR ...), d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2012 - 028 : Point Multi Services - Signature d'une Promesse de Vente

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'avancement du projet d'acquisition de la propriété PERRIER :

Suite aux contacts avec l'Agence PROVANS Immobilier et après avis des propriétaires un compromis de vente semble possible sur une proposition à 150 000 € net (frais d'agence compris) pour un lot correspondant aux parcelles **B400-B395** (Maison et terrain) et aux parcelles **B327-B733-B734-B381-B380**-(Terrains à l'entrée sud du Village).

Une promesse de vente permet de faire avancer le projet :
- Réalisation de l'étude économique, étude de faisabilité, demande de financement FISAC (), subventionnement du département.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire,
à signer la promesse de vente sur la base de 150000 € Net,
d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Lancement travaux

Les appels d'offres seront lancés dans le mois de juillet, en ce qui concerne les routes, sont retenus les morceaux suivants :

À partir de la D216, l'embranchement du CHAMBON jusqu'au 1^{er} virage, le début du chemin du BARRE.
Remise à niveau de la route de Sabuscles/Fabre par des empois partiels et des longueurs en bicouche quand nécessaire.

Réalisation d'un coupe eau sur la petite piste de FABRE

Questions diverses :

(ont été traitées au cours du conseil)

Fin des travaux 21h 30



**LA COMPAGNIE LES AFFAMÉS
ET
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE JALÈS**



**SONT HEUREUSES DE VOUS CONVIER
À LEUR RÉSIDENCE ARTISTIQUE**

**Janvier 2013 à MALBOSC : Rendez-vous avec L'OGRELET // 2013
Pot de bienvenue le jeudi 03 janvier à 18 h 30**

>>Répétition ouverte tout public toute la semaine

Jeudi 3 : de 10 h à 13 h & de 14 h à 18 h

Vendredi 4 : de 14 h à 18 h & et 20 h à 23 h

Samedi 5 : de 10 h à 13 h & de 15 h à 19 h

Dimanche 6 : de 9 h à 13 h & de 14 h 30 à 16 h 30

Lundi 7 & mardi 8 : de 9 h à 13 h. Mercredi 9 : de 13 h 30 à 16 h 30

>>Rencontre avec l'école de MALBOSC

lundi 7 de 14 h à 16 h et mardi 8 de 9 h à 13 h

>>Pour conclure :

17h présentation du travail de la semaine

18h30 Pot de départ



Une nouvelle animatrice Natura 2000 au SIDET



Au début du mois de mai 2012, une chargée de mission Natura 2000 a été engagée par le SIDET. Laureline Janin aura la charge de reprendre l'animation du site « Landes et forêts du Bois des Bartres ».

Qu'est ce que Natura 2000 ?

La démarche Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels. Son objectif est de préserver la diversité de la faune et de la flore, dans l'espace rural et forestier, en tenant compte des activités économiques et culturelles. Un « document d'objectif » accompagne chaque site. Ce document s'élabore avec tous les acteurs locaux qui souhaitent s'intégrer dans la démarche.

Le comité de pilotage Natura 2000 est présidé par Monsieur Jean-Marie Laganier, maire de Banne. Le site recouvre en partie les communes de Malbosc, Banne, Saint-Paul-Le-Jeune, Les Vans (Brahic) et Gravières.

L'animation a débuté en 2001. De nombreuses actions ont été menées pour sauvegarder le Pin de Salzmann, notamment des coupes d'espèces concurrentes. De plus, cet arbre est reconnu depuis peu au niveau national grâce à un classement effectué par l'INRA.

Le site recèle bien d'autres richesses écologiques telles que les prairies d'Abeau, la Gagnière et ses affluents, les landes et les châtaigneraies. Ces milieux apportent une diversité dans les paysages et doivent être valorisés.

Toutefois, ce travail de conservation doit se faire en étroite collaboration avec les activités inhérentes aux sites telles que la chasse, la sylviculture, les loisirs ainsi que la lutte contre les incendies.



Ainsi Laureline JANIN sera votre interlocutrice privilégiée pour toutes vos questions et avis sur la gestion de ce site :

Laureline Janin
Chargée de mission
Natura 2000

SIDET
Mairie
Rue du temple
07140 Les Vans



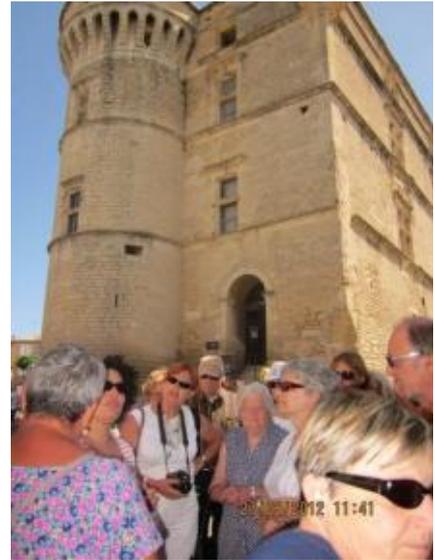
Portable : 06.16.24.29.63
Bureau : 04.75.94.95.59
Mail : sidet.janin@orange.fr

VOYAGE DU CCAS DU 27 juin 2012

Notre sortie organisée par l'équipe du CCAS de la commune a eu encore cette année beaucoup de succès, pour preuve le nombre croissant de participants et d'ayants droit. Nous étions 41 personnes présentes au rendez-vous, au départ d'Aubrias, puis de Bessèges pour partir en direction de Gordes dans le Vaucluse.

Bienvenue aux nouveaux, malbossards ou pas !

La journée s'annonçait belle et chaude, très chaude même... Après une pause obligatoire à Roquemaure, c'est avec un peu de retard que nous sommes arrivés à Gordes où une hotesse-guide de l'office de Tourisme nous attendait pour une visite du village (classé parmi les plus beaux villages de France). Sa situation géographique, son histoire, son architecture, ses commerces; tout ceci nous fût exposé et expliqué par notre guide.



Il faisait très chaud, il était l'heure d'aller se mettre à l'ombre. Le menu proposé au restaurant l'Oasis a été particulièrement apprécié, l'accueil aussi...

L'après midi, dans un parc de trois hectares, nous avons visité le musée du Verre et du Vitrail. Un rapide retour en arrière pour comprendre l'évolution des techniques du travail du verre, jusqu'aux cellules photovoltaïques.



A quelques pas de là ; se trouve le Moulin des Bouillons, le plus ancien moulin à huile d'olive conservé avec tous ses éléments de travail et en particulier un pressoir monumental (7 tonnes et 10 m de long) datant du 16^{ème} siècle.

La majorité d'entre nous a du apprécier ce moment, profitant de la fraîcheur des lieux, tout en écoutant notre guide nous relater l'histoire de l'huile d'olive.

Les plus gourmands sont repartis avec un litre d'huile ou alors avec un savon dit « de Marseille » et tous au moins avec de belles images dans la tête...

Le chauffeur nous attendait, nous avons pris place dans le bus et direction : la Fontaine de Vaucluse. Beaucoup d'entre nous connaissions ce lieu magnifique mais le temps passe vite, et c'est au pas de course que nous sommes montés jusqu'à la fontaine puis redescendus par le moulin à papier, traversé les boutiques. Juste le temps de prendre une boisson fraîche, et il fallait reprendre le bus.



Au retour vers nos contrées cévenoles, notre chauffeur a choisi le plus court chemin : Courthézon, Bagnols sur Cèze, le bois de Lussan, Saint Ambroix, Bessèges, Malbosc. Fatigués mais heureux d'avoir passé une si belle journée, nous nous disions bonne soirée.

A la prochaine fois.

VOYAGE DU CCAS DU 27 juin 2012



